

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 30 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

***Visa Contrôle de légalité***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022\_065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 avril 2022**  
**Délibération N° 2022/065**  
**Prêt d'ouvrages de la Bibliothèque Fesch**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de ses partenariats, la bibliothèque patrimoniale Fesch a été sollicitée pour plusieurs prêts d'ouvrages anciens.

Le musée de Bastia organise une exposition intitulée « Mare Furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée, XVIe-XIXe siècle », et souhaite emprunter les trois ouvrages suivants :

- Traité du navire, de sa construction et de ses mouvements, Pierre Bouguer, Paris, Jombert, 1746
- L'Art de bâtir les vaisseaux et d'en perfectionner la construction, Anonyme, Amsterdam, D. Mortier, 1719
- De la Théorie de la manœuvre des vaisseaux, Renau d'Eliçagaray, Bernard - dit Petit Renau, Paris, E. Michallet, 1689

L'exposition se déroulera du 2 juillet au 17 décembre 2022.

Le Musée national de la Maison Bonaparte organise une exposition sur le thème « Spectacles et divertissement en Corse au temps des Bonaparte » et souhaite emprunter les quatre ouvrages suivants :

- La Gerusalemme liberata di Torquato Tasse, Torquato Tasse, stamp. da G. Albrizzi q. Girol., Venise, 1745
- Orlando Furioso, Ludovico Arisoto, A. Zatta., Venise, 1772
- Opere del signore abate Pietro Metastasio, Metastase, veuve Herissant, Paris, 1780
- Descrizione delle feste fatte nelle reali nozze de'Serenissimi principi de Toscani D. Cosimo de'Medici E Maria Maddalena..., Camillo Rinuccini, Sermatelli, Florence, 1608

L'exposition se déroulera du 14 octobre 2022 au 15 janvier 2023.

Pour la valorisation de son fonds exceptionnel, la bibliothèque Fesch souhaite consentir à ces prêts.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** le Maire à accepter les propositions de prêt émises par le Musée de Bastia, et le Musée National de la Maison Bonaparte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022,

### **DECIDE**

**D'autoriser** le Maire à accepter les propositions de prêt émises par le Musée de Bastia, et le Musée National de la Maison Bonaparte.

**VOTE**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

